

**Madame Charlotte LEDUC**

Députée de Moselle

Membre de la Commission des Finances

Madame la Présidente de la commission d'enquête  
Maison de la Métropole  
1 place du Parlement de Metz,  
CS 30353, 57011 Metz Cedex

**Objet** : contribution à l'enquête publique sur le projet de PLUi de l'Eurométropole de Metz

Madame la Présidente,

En tant que députée de la 3ème circonscription de Moselle dont une partie se trouve sur le ban de l'Eurométropole de Metz, je souhaite apporter une contribution à son projet de PLUi dans le cadre de l'enquête publique en cours.

À l'heure où l'on parle d'urgence écologique et où celle-ci se fait ressentir de plus en plus clairement et régulièrement (épisodes de sécheresse, canicule et fortes intempéries), il est en effet inconcevable qu'une intercommunalité comme l'Eurométropole de Metz fasse preuve d'un tel déni à travers le projet de PLUi actuel, elle qui dispose pourtant de moyens humains et techniques lui permettant de comprendre et prendre en compte ces enjeux.

Le projet de PLUi, tel que présenté, est tout simplement irresponsable tant il relève du saccage environnemental, du manque criant d'adaptation au changement climatique, du niveau zéro de l'ambition économique pour notre territoire et du piétinement de la démocratie locale.

Vous trouverez ci-après quelques éléments factuels sur lesquels j'appuie ma position.

Veillez agréer, Mme la Présidente, l'expression de ma haute considération,

Respectueusement

**Charlotte LEDUC**  
Députée de Moselle



## Contribution – projet de PLUi de l’Eurométropole de Metz

### 1) Saccage environnemental, manque d’adaptation au changement climatique

Le saccage environnemental consiste notamment en l’artificialisation massive des sols qui implique la destruction des écosystèmes voire la mise en danger des futurs habitants.

De l’avis de nombre d’acteurs, l’ouverture à l’urbanisation de 518 ha sur le territoire de l’intercommunalité est absolument excessive et injustifiée. Ainsi, si la collectivité avance l’objectif de plus de 12.000 logements neufs avec l’argument (facilement réfutable) de la croissance démographique et du desserrement des ménages, elle n’indique aucun objectif (même approximatif) en termes de reconquête des quelques 12.000 logements vacants sur son territoire<sup>1</sup> ni même de potentiel chiffré quant aux 42 friches urbaines répertoriées dans 16 communes de la métropole. De tels objectifs quantifiés pourraient pourtant baisser de manière significative le besoin en construction de logements neufs, mais malgré la mention (abstraite) de ces potentiels mobilisables déjà urbanisés dans son dossier, l’Eurométropole montre une détermination certaine à vouloir artificialiser :

*« Puisque l’ensemble des potentiels sont mobilisés et ceci de façon optimale, le PLUi de l’Eurométropole de Metz est en capacité d’ouvrir à l’urbanisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers en respectant les orientations et objectifs du SCoTAM »<sup>2</sup>.*

Pire, cette urbanisation à marche forcée ne fera qu’exacerber la dynamique de vacance structurelle du territoire car, comme le rappelle l’Autorité environnementale :

*« la construction neuve, notamment en périphérie, dans des communes de forte vacance, ne fait qu’amplifier la vacance et la dégradation des centres bourgs, ainsi que la vitalité des commerces en centre-ville, et de fait, génère un cercle vicieux ».*

Les conséquences de l’artificialisation des sols sont déjà bien connues. Destruction des écosystèmes essentiels à la vie humaine, risque accru d’inondation, augmentation plus forte des températures en période de canicule, etc. : le projet de PLUi de l’Eurométropole constitue un facteur aggravant du dérèglement climatique, en plus de nous lier les mains quant à nos capacités de résilience face à la crise à venir, en ouvrant par exemple à l’urbanisation plus de 150 ha de zones agricoles que nous pourrions dédier à l’alimentation de proximité dans le but de nourrir les générations de demain.

Cette inconséquence qui structure le projet de PLUi se mesure à l’aune de l’insuffisance de l’état initial de l’environnement, ce dernier ne permettant pas son exploitation par des élus municipaux du fait de données inexploitable voire obsolètes.

---

<sup>1</sup> INSEE, 2019

<sup>2</sup> Tome 1-6, p. 41, juste après l’exposé des 42 friches.

Le dossier affiche certes une volonté de participer à la lutte contre le changement climatique, mais cette volonté affichée se traduit dans les faits par un manque d'ambition en termes de réduction des gaz à effet de serre voire par des projets relevant de la mal-adaptation.

On ne trouve ainsi aucune perspective concrète en matière de développement des transports en commun, si ce n'est « *le prolongement de la ligne A du Mettis en direction de l'hôpital Schuman et la création d'une 3e ligne vers Marly* » dont on sait, pour cette dernière, que le projet, actuellement à l'arrêt, ne verra certainement pas le jour sous la mandature actuelle. Il n'est par ailleurs pas prévu que cette ligne desserve le QPV de Bellecroix, pourtant situé juste à côté du terminus supposé et dont seule la moitié de la population dispose du permis de conduire, ce qui est une aberration.

Pour ce qui est de la mal-adaptation, la forêt de Mercy (classée ZNIEFF de type 1) nous en fournit un exemple particulièrement frappant : encouragée par la loi « accélération des énergies renouvelables » dont la NUPES pointait déjà à l'Assemblée nationale le défaut principal – à savoir le développement anarchique par le marché de la production d'énergies renouvelables au détriment de l'environnement quand l'urgence est à la planification par l'Etat et les collectivités locales – l'UEM projette ainsi d'aménager un tiers (63 ha) de sa surface pour y mettre en place une unité de production photovoltaïque, alors même que l'étude environnementale de l'UEM confirme l'intérêt écologique de ce patrimoine naturel rare.

## **2) Le piétinement de la démocratie locale**

La forêt de Mercy donne également à voir, en creux, les manques du projet en termes de co-construction et d'association du public et des élus municipaux. En effet, en l'espèce, ce sont finalement les citoyens engagés au sein du collectif « Sauvons la forêt de Mercy » qui ont informé les riverains d'Ars-Laquenexy, de Jury et de la Grange-aux-Bois de ce projet relevant du non-sens écologique, et rassemblé parfois plusieurs centaines de personnes aux nombreuses questions, sur la forêt comme sur le PLUi de manière générale.

On peut remarquer une dynamique de contestation semblable sur le projet de construction de logements au sein du parc Jung au Ban-Saint-Martin, ou plus récemment sur la construction de 600 logements à Magny, qui a valu au Président de l'Eurométropole de se faire interpellé le 21 novembre dernier en réunion de quartier où il a finalement admis ne pas être au courant du projet.

Du Maire de Metz-Président de l'Eurométropole au simple citoyen, le défaut d'information relatif au PLUi est flagrant et interroge sur la qualité démocratique du processus, quand celui-ci pourrait être l'occasion de rassembler autour d'ambitions écologiques et d'amélioration des conditions de vie quotidiennes.

Tant vis-à-vis des élus municipaux de l'Eurométropole que du public, l'information autour du projet a été lacunaire. Je renvoie ici à l'avis de Lorraine Nature Environnement qui relève factuellement ces manques :

« En l'espèce, lors de la phase de concertation, le public n'a eu accès qu'au PADD et à certains diagnostics. En outre, ceux-ci ont été modifiés juste avant l'arrêt du projet, ne correspondaient donc plus à ce qui avait été mis à la disposition du public. À aucun moment, durant l'élaboration du projet, le public n'a eu accès à l'évaluation environnementale, à la justification des choix, ou encore aux OAP et aux règlements (écrits et graphiques). On peut donc se poser la question de la valeur de la concertation alors même que le public n'a eu un accès que très limité notamment sur tous les éléments liés à l'impact environnemental du projet. Ces éléments, censés servir de base à la co-construction du PLUi, n'ont été rendus publics qu'au moment de l'arrêt du projet. »

Plus édifiant encore, l'avis du CODEV, instance de participation citoyenne de l'intercommunalité :

« le langage, l'exercice que constitue l'élaboration du PLUi est absolument inaccessible à la lecture et à la compréhension du citoyen « lambda » ».

### **3) Le niveau zéro de l'ambition économique pour notre territoire**

L'ambition économique qui ressort de ce projet de PLUi se place dans la continuité d'une dynamique néfaste pour le territoire, dès lors qu'elle ne vise pas véritablement à créer ou maintenir de fondements endogènes solides. Si le développement du tourisme de proximité et responsable peut être porteur, il n'en reste pas moins une activité dépendante d'éléments extérieurs, même si moindre que le fait de vouloir « tirer bénéfice de la dynamique économique générée par le Luxembourg »<sup>3</sup>.

Orienter le développement de la métropole de Metz vers le Luxembourg et son attractivité pour les travailleurs frontaliers est une faute économique et politique grave qui en dit long du manque de considération pour la population de la métropole et notamment les 130.000 actifs travaillant sur notre territoire. C'est aussi planifier à moyen et long terme l'appauvrissement du territoire et on ne peut accepter que ce soit le principal projet de ce PLUi.

En effet, derrière l'illusion selon laquelle la métropole s'enrichirait en attirant les travailleurs frontaliers du Luxembourg et leurs salaires élevés, se cache une tout autre vérité. Une telle dynamique tend plutôt à faire de ces territoires des villes-dortoirs et à appauvrir :

- la collectivité, qui finance les services publics locaux sans les recettes fiscales des entreprises ;
- et l'Etat, qui finance la formation, les services publics d'Etat et l'essentiel de l'assurance chômage pour les frontaliers sans percevoir leur impôt sur le revenu (prélevé à la source par l'Etat luxembourgeois).

Metz et sa métropole n'en sont sûrement pas au même stade que les collectivités à proximité immédiate de la frontière, il n'empêche que cette dynamique serait néfaste pour la collectivité et pour l'ensemble du Sillon lorrain dont Metz est un maillon central : si du fait d'une telle dynamique les déplacements vers le Luxembourg doivent se multiplier, la congestion du Sillon

---

<sup>3</sup> Tome 1-6, p.6

aura de lourdes conséquences économiques et environnementales (pollution, nuisances sonores) pour les habitants de l'Eurométropole.

Il est impératif que la collectivité, pour ne pas subir passivement l'attrait du Luxembourg qui attire ses travailleurs et ses entreprises, travaille sur :

- l'émergence d'une dynamique économique non-délocalisable, pérenne et à haute valeur sociale et environnementale (ESS) ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail quotidiennes des salariés, notamment lorsqu'ils sont essentiels à la tenue de nos services publics locaux (personnels soignants, chauffeurs de bus, etc.).

## **Conclusion**

Il est absolument nécessaire de refonder le projet de PLUi de l'Eurométropole de Metz de la cave au grenier de manière à en faire un projet durable et désirable, co-construit par les citoyens : une ambition commune pour le territoire.

Pour ce faire, un cadre permettant véritablement la remontée des besoins de la population et leur transformation en projets concrets est nécessaire, avec toute la pédagogie que cette ambition implique dans le cadre d'un processus aussi complexe et technique.

En termes de soutenabilité environnementale des projets immobiliers programmés, le PLUi doit prioriser l'adaptation au dérèglement climatique et être construit selon une méthode simple :

1. Mobilisation des logements vacants et des friches de toutes natures ;
2. Construction en densification ;
3. Si et seulement si les deux leviers précédents ont été épuisés, construction en extension.

Tous ces projets doivent de même intégrer dès le PLUi des perspectives claires en matière de desserte par les transports en commun et d'accès aux services publics, de sorte que la mise en œuvre du PLAN Local d'Urbanisme réponde véritablement à une logique de planification et non pas d'une improvisation dilettante au fil des réclamations individuelles des citoyens disposant du capital culturel, social et du temps pour se manifester.

Enfin, en matière économique, l'Eurométropole doit impérativement sortir du mirage luxembourgeois : le Luxembourg (comme l'Allemagne) est un partenaire à qui nous devons nous associer lorsque l'intérêt de la population nous y pousse, mais ne peut être considéré comme le moteur de notre prospérité et, en conséquence, le fil directeur de l'aménagement du territoire métropolitain.

Ce dernier regorge de compétences, en talents et ambitions tournées vers un mieux-vivre désirable et durable pour la population. Le PLUi se doit donc de concrétiser ces ambitions.